

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 24 – 2017 Demande d'un crédit de CHF 36'000.—pour accompagner le Conseil des Jeunes du district de Nyon pour une phase expérimentale de 3 ans

La commission composée de :

Laurence Bermejo Dubois, Rolle
Monya Jaccard, Burtigny
Christine Girod, Gland 1^{er} nommée et rapporteur
Frédéric Guilloud, Arzier-le-Muids
Claude Farine, Nyon
Damien Richard, Longirod
Philippe Thévenot, Begnins

s'est réunie le mercredi 16 août 2017 dans les locaux du Conseil régional à Nyon. La commission remercie vivement M. Daniel Rosselat, membre du CoDir et M. Clément Coquillat, assistant de projet pour leur présence et les explications apportées.

Présentation du projet

Par le présent préavis, le CoDir répond au postulat « Pour une région à l'écoute de ses jeunes » déposé en novembre 2015 et pris en considération par le Conseil Intercommunal en décembre 2016.

Bien qu'il s'agisse d'une mission supplémentaire pour le Conseil Régional, le Codir affiche la volonté de proposer une solution pour accompagner la création d'un Conseil des Jeunes à l'échelle du district. Le constat est posé ; les sujets préoccupant les jeunes dépassent les frontières communales. Le sport, la mobilité, les loisirs et à un plus faible degré la politique, sont des thèmes pour lesquels les jeunes souhaitent s'investir et en être les acteurs au sein de la société. Ils ont droit à une place et les pouvoirs publics doivent les encourager dans ces démarches.

Le Codir souhaite saisir l'opportunité de la création récente du Conseil des Jeunes du district de Nyon et fait la proposition d'allouer, sous une forme expérimentale, un montant de CHF 36'000.—réparti sur trois années à cette association.

Ce projet permet aux jeunes de faire l'apprentissage de l'autonomie en leur donnant un budget qu'ils devront gérer par eux-mêmes. Il s'agira de trouver un système d'échange et d'interaction motivant, par un répondant au sein du Conseil Régional. Une convention sera établie entre le Conseil des Jeunes et le Conseil Régional afin de formaliser les relations. Le montant proposé a été défini suite à des discussions avec J'aiunprojet.ch et les jeunes et s'appuie sur des expériences menées dans le canton par d'autres communes. A noter que le Conseil des Jeunes sera constitué en association de droit privé.

Délibérations

La commission relève la pertinence de ce projet qui se traduit par l'opportunité de soutenir un groupe déjà constitué. Le projet tel que présenté se justifie totalement et fait écho aux diverses demandes exprimées par le passé. Il répond à une demande qui vient de la base tout en laissant une liberté de manœuvre aux jeunes.

Le Conseil des Jeunes pourra être consulté et apporter son regard sur des projets du Conseil Régional. A la question de l'équilibre géographique, des sexes ou encore des horizons professionnels représentés dans le Conseil des Jeunes, la commission s'est rendue à l'évidence qu'aucune règle stricte ne pourrait valablement être imposée pour assurer une représentativité parfaite. Néanmoins, la commission se permet de suggérer aux communes du Conseil Régional d'encourager leurs jeunes citoyens et de promouvoir le Conseil des Jeunes au sein de leur commune. Elle relève également que des salles seront nécessaires aux activités du Conseil des Jeunes et les communes pourraient leur proposer des solutions. Il est jugé important qu'un rapport annuel sur les activités du Conseil des Jeunes soit présenté au Conseil Intercommunal pour information.

Financement

Le préavis prévoit 10% pour les frais de fonctionnement. La commission souhaite s'assurer que la création du Conseil sera considérée comme un projet à part entière, et ne saurait entrer dans la catégorie des frais administratifs.

Vœux

Dans un but de transparence, la commission émet le vœu qu'un rapport annuel sur les activités du Conseil des Jeunes soit transmis à l'assemblée des délégués pour information.

Conclusions

La commission est enthousiaste pour ce projet qui saura donner de la visibilité à notre jeunesse et soutenir l'élan existant.

A l'unanimité, elle propose au Conseil intercommunal du Conseil Régional d'accepter le préavis 24 – 2017.

Christine Girod, 1^{er} nommée et rapporteur

Laurence Bermejo Dubois

Monya Jaccard

Frédéric Guilloud

Claude Farine

Damien Richard

Philippe Thévenot

Gland, le 28 août 2017